

Etudiants boursiers, étudiants floués ?

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Quatre organisations francophones tirent la sonnette d'alarme quant à l'octroi des allocations d'études

Chaque étudiant, quelle que soit l'origine socio-économique de sa famille, doit pouvoir accéder à des études supérieures. » C'est le message que veulent faire passer quatre organisations francophones : la Fédération des étudiants francophones (FEF), la Ligue des familles et les fédérations wallonne et bruxelloise des CPAS. La première étape, en fait, d'une réflexion commune face aux enjeux du mécanisme d'allocations d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour comprendre, revenons le temps de quelques lignes sur le système d'octroi de bourses d'étude. Pour en bénéficier, il faut répondre à plusieurs conditions. Des critères financiers d'abord, déterminés par les revenus de l'étudiant ou de ses parents. Des critères pédagogiques ensuite, qui stipulent qu'un étudiant bisseur, par exemple, perd ses droits à cette aide financière.

Allongement du cursus

Mais voilà, aujourd'hui, le système, déjà considéré comme trop sévère, est pointé du doigt par les quatre organisations en question. Le premier élément critiqué concerne la réforme de l'enseignement supérieur. « Avec la disparition de la notion d'année d'étude au profit de l'accumulation des crédits, on peut logiquement s'attendre à un allongement de la durée du cursus »,

affirme Briec Wathélet, président de la FEF. Un allongement qui impliquerait, de surcroît, une augmentation du coût général de la formation. Deuxièmement, le prix de la scolarité pénalise davantage les familles modestes et monoparentales. Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des familles argumente : « Nous sommes les champions, en Belgique, de l'inégalité. Les enfants de milieux modestes réussissent moins bien que ceux de milieux favorisés. »

Enfin, face à un mécanisme strict, entraînant refus de bourses ou allocations insuffisantes, les centres publics d'action sociale montent au créneau. Ils sont en effet débordés de demandes : « Le nombre de jeunes aidés par les CPAS augmente plus vite que le nombre d'étudiants », commente Philippe Defeyt, vice-président de la Fédération wallonne des CPAS.

Dans ce contexte, les organisations interpellent le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), avec plusieurs recommandations. D'abord, le seul critère qui permette à un étudiant de percevoir une bourse devrait être lié au niveau de revenus de celui-ci ou de sa famille. Ensuite, les organisations appellent à un relèvement progressif des revenus maximums pour l'octroi d'allocations.

Et Marcourt de répondre :

« Le budget octroyé aux allocations d'études est passé de 45 à 60 millions d'euros, ces cinq dernières années. » S'il tend à une démocratisation de l'enseignement supérieur, le ministre assure ne pouvoir actionner tous les leviers ; l'aide d'autres politiques est nécessaire. Quant à la situation des CPAS débordés, « il s'agit d'une conséquence de l'organisation de notre société, des familles éclatées, des jeunes qui quittent le foyer et vivent de manière précaire, commente le ministre. Ils vont directement aux CPAS pour demander de l'aide, pas parce qu'on leur a refusé une bourse. » Et le possible allongement des études ? « Si cela se produit, on en tiendra compte dans les calculs de bourses. » ■

VALENTINE ANTOINE

Des places par milliers dans les écoles

ENSEIGNEMENT

Plus de 35.000 nouvelles places ! La ministre Joëlle Milquet (CDH) y est allée fort en proposant au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un plan de création de 35.500 places dans les écoles d'ici à 2020. L'intérêt de la décision réside dans la volonté de la ministre

de permettre aux écoles d'utiliser les fonds PPT (Programme prioritaire pour travaux) pour créer de nouvelles classes.

Les fonds PPT sont aujourd'hui exclusivement dédiés à la rénovation ou à des aménagements urgents, en cas de vétusté des bâtiments ; ils pourront désormais servir à financer des constructions neuves. Refinancés à hauteur de 6 millions d'euros, ils bénéficieront de 41,3 millions par an. « Ce projet constitue un double pas essentiel, dit Joëlle Milquet, l'un pour répondre au boom démographique sans coûts supplémentaires, l'autre pour permettre de financer la création de places à égalité de traitement entre écoles et enfants. » ■

E.B.

QUELQUES CHIFFRES

Etudiants bénéficiaires

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 35.000 étudiants sont bénéficiaires d'une bourse d'études cette année (pour 180.000 étudiants dans l'enseignement supérieur). On compte 238.000 étudiants de 18 ans et plus (enseignements secondaire et supérieur), dont 10.988 percevaient une aide d'un CPAS en 2014-2015, soit 1 étudiant sur 22 qui est concerné. Une augmentation d'environ 73 %, en dix ans.

V.A.N.